

## Les compteurs Linky arrivent, s'y opposer c'est maintenant

Dans le territoire de la Vallée du Haut Rhône, **la Chautagne ouvre le bal du déploiement, qui est prévu entre décembre 2018 et mai 2019**. Certaines communes de notre territoire ont déjà quelques « compteurs intelligents » d'installés (ex : Chindrieux (10), Chanaz (6), Serrières en Chautagne (6) ). Pour consulter les informations de votre commune, voir ici : <http://www.enedis.fr/linky-bientot-chez-vous>. Ce n'est pas ERDF à proprement parler qui procède à ces installations, mais 16 différentes entreprises mandatées par le distributeur national. *Attention, après l'électricité ce sont les compteurs intelligents pour le gaz et l'eau qui seront déployés en marche forcée. L'eau est un sujet brûlant en Chautagne...*

Le déploiement de réseaux « intelligents » (Smart Grids) par les compagnies d'électricité (ensuite gaz et eau) avec la bénédiction et la complicité des décideurs politiques et des autorités de "protection" de la santé publique est un phénomène mondial. Face aux dangers multiples posés par l'installation de ces compteurs, l'opposition, soutenue par médecins, scientifiques, avocats etc. est également mondiale.

**En effet c'est la première fois qu'un carcinogène reconnu de classe 2B par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) de l'OMS est installé à marche forcée dans de nombreux pays dans toutes les résidences, écoles, et immeubles nonobstant les risques reconnus à la santé des êtres humains et des animaux.** Par exemple, ces dangers sont connus et répertoriés depuis 1971 dans un rapport du Naval Medical Research Institute (Centre de recherche médicale de la Navy américaine) disponible [ici](#). Le rapport Bio-Initiative de 2012, une mise à jour du rapport de 2007, établi par 29 chercheurs et spécialistes de la santé internationaux décortique 1 800 études sur les risques de technologies sans fil et des champs électromagnétiques (rapport en anglais [ici](#) ; synthèse en français [là](#)) – rapport validé par l'Agence européenne de l'environnement, le Parlement européen, et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe !

Outre les risques à la santé, ce sont la sécurité de vos installations (compteur qui disjoncte à répétition, appareils qui tombent en panne ou sont grillés, incendies), votre budget (Enedis recommande de passer à un abonnement plus puissant si votre installation disjoncte à cause de Linky + la mesure légale de consommation électrique du kWh va disparaître, [Linky délivre une puissance en kVa](#) – passer d'une puissance réellement délivrée à une puissance apparente n'est pas dans l'intérêt du consommateur) et la protection de votre vie privée qui sont menacées (voir plus loin).

Au-delà de nos frontières, certains pays appellent à un moratoire sur ce déploiement massif ou procèdent à la désinstallation de ces compteurs « intelligents » pour remettre en place les compteurs analogiques. Par exemple, l'**Allemagne**, souvent mise en avant comme l'exemple à suivre en matière d'énergies vertes et d'économies d'énergie, [a renoncé le 2 février 2015 à la généralisation de ces compteurs](#), limitant leur installation aux foyers consommant plus de 6 000 kWh par an. Le Ministère de l'Economie et de l'énergie « a repris les conclusions d'une étude du cabinet d'audit EY (ex-Ernst & Young), mandaté par le gouvernement fin 2013, qui stipule que l'adoption massive de nouveaux compteurs n'est pas dans l'intérêt du consommateur allemand. » Au **Canada**, [Hydro One](#) (Ontario) a désinstallé 36 000 compteurs dans les zones rurales ; [BC Hydro](#) (Colombie Britannique) en a supprimé



88 000 ; le gouvernement du [Saskatchewan](#) (Canada) a ordonné la dépose de 105 000 compteurs après que 8 unités avaient pris feu, et ainsi de suite. [Depuis le 16 janvier 2016, nous savons qu'ERDF sait que son compteur Linky provoque des incendies.](#)

Les informations synthétisées ci-dessous proviennent essentiellement des sites suivants (liste non exhaustive):

1. Le travail de Stéphane Lhomme, Conseiller municipal de Saint-Macaire (33490) et animateur du site <http://refus.linky.gazpar.free.fr>  
Saint Macaire fut la première commune en France à s'opposer à l'installation de compteurs Linky. Le mouvement a pris beaucoup d'ampleur et est accompagné par un cabinet d'avocats, [Artemisia](#) spécialisé dans les droits de l'homme et de l'environnement et qui a **mis à disposition sur son site Internet tous les documents et lettres type dont communes et particuliers pourraient avoir besoin pour s'opposer à ces installations forcées et les éventuels efforts d'intimidation qui s'en suivent.**
2. <https://stoplinkynonmerci.org/> Collectif rassemblant l'ensemble des groupes Facebook et organisations sensibles aux conséquences du brouillard électro-magnétique sur notre santé et au contrôle à distance de dispositifs et appareillages situés à l'intérieur même des habitations
3. Le travail d'Anne Lobé, journaliste scientifique indépendante <http://www.santepublique-editions.fr/>
4. <https://www.next-up.org> Une ONG de défense de l'environnement naturel et contre l'irradiation des champs électromagnétiques
5. En anglais, Le Global Indoor Health Network <https://www.globalindoorhealthnetwork.com/smart-meters>; Alberta Smart Meters (Canada) <http://www.albertasmartmeters.ca/>; The American Academy of Environmental Medicine <https://www.aemonline.org>

Ceci posé, et pour faire « simple » avant de rentrer dans des détails...

### **Peut-on s'opposer à l'installation Linky : OUI**

Mais il ne faut pas se laisser intimider, ni par les installateurs qui essaient de passer en force, ni par les courriers de menace d'Enedis ! [Même le Président du directoire d'Enedis, devant l'Assemblée nationale le 2 février 2016, confirme que Linky n'est pas obligatoire.](#) En se référant à ces compteurs en les nommant CAPTEURS, Monsieur Philippe Monloubou dévoile la raison principale de ce projet mis en œuvre en marche forcée.

### **Tant les communes que les particuliers peuvent refuser Linky.**

**448 communes à ce jour (8 décembre 2017) ont déjà refusé l'installation des compteurs Linky sur leur territoire.** Les compteurs d'électricité appartiennent aux collectivités locales. Les collectivités locales sont propriétaires des réseaux de distribution d'énergie et en concèdent la gestion aux Gestionnaires de Réseaux, autrement dit Enedis (ex-ERDF). Les compteurs font partie de la concession et appartiennent aux collectivités, Enedis effectuant les relevés, les interventions et les dépannages.

Comme le rappelle la délibération du [Conseil municipale de Loubaut](#) (Ariège) (A LIRE !): « les compteurs électriques appartiennent aux collectivités territoriales. De ce fait, c'est le Maire ou le Président de la collectivité territoriale qui est responsable en cas d'incident. »

**Nous demandons à nos communes de prendre les mesures nécessaires pour empêcher l'installation de ces compteurs.** C'est une question de santé publique, surtout vis-à-vis de nos enfants, de sécurité des biens et des personnes (incendies à répétition) et protection de la vie privée.

Que votre commune se soit opposée ou non à l'installation de ces compteurs Linky, **un particulier (propriétaire ou locataire) reste en droit de refuser l'installation de ce « compteur intelligent ».**

Mode d'emploi et lettres types pour refuser Linky (plusieurs sources, ceci en est une préparée par le cabinet d'avocats Artemisia) :

[Pour les communes](#)  
[Pour les particuliers](#)

### **Mais d'ores et déjà**

Vous aurez reçu (et probablement pas prêté attention) à un courrier d'ENEDIS ou EDF vous informant des nouvelles conditions générales de votre contrat, qui laisse la porte ouverte à l'installation de compteurs intelligents.

Voici la lettre type à envoyer en RAR à Enedis et à EDF (si le courrier provient de leur part) refusant les nouvelles CGV : [http://www.stop-linky.fr/stoplinsky/images/pdf/courrier\\_refus\\_cgv.pdf](http://www.stop-linky.fr/stoplinsky/images/pdf/courrier_refus_cgv.pdf)

*(Nota, retour d'expérience personnelle : EDF m'a appelée maintes fois pour parler de « ma réclamation ». N'engagez pas un échange oral par téléphone. Exigez une réponse ECRITE par courrier postal. Je ne l'ai pas encore reçue !).*

Lorsque vous recevrez le courrier annonçant l'installation imminente de Linky (ou même avant si vous voulez) et si votre compteur est à l'extérieur et facilement accessible, vous pouvez y fixer une plaque indiquant les bases légales de refus d'installation de compteur intelligent. Voici un exemple :



<http://www.stop-linky.fr/stoplinsky/index.php/documents-pour-le-refus/une-plaque-de-refus-a-cote-du-compteur-ou-sur-le-coffret>



D'autres prennent des mesures plus importantes pour protéger leur compteur, surtout s'ils sont en extérieur et accessibles de la voie publique. Voici quelques exemples ici :

<http://refus.linky.gazpar.free.fr/compteurs-protectes.pdf>

Il est aussi utile, une fois la lettre annonçant l'installation du Linky reçue, de procéder à **une sommation par huissier** de NE PAS FAIRE. Voir [ici](#) et [là](#)

En cas de lettre de menaces de la part d'Enedis parce que vous aurez protégé votre compteur, voici une [lettre type](#) à renvoyer en recommandé AR au distributeur national.

## **Pourquoi s'opposer aux compteurs Linky, malgré les alléchantes promesses de maîtrise de consommation et d'avantages tarifaires ?**

### **1 : Les dangers du CPL (courant porteur en ligne)**

#### **A) SANTE**

Le sujet est plutôt technique, mais c'est très bien expliqué [ici](#) et [là](#) si vous voulez vous plonger dans le sujet. L'inventaire des impacts des ondes électromagnétiques sur l'ADN, les cellules, divers types de cancers, l'immunité, le développement du cerveau des enfants etc. est dans le rapport Bio Initiative cité en première page.

Les normes à ne pas dépasser en France sont bien plus élevées que dans d'autres pays, qu'ils soient Européens ou Nord Américains, ce qui rend la situation française d'autant plus inquiétante (voir le travail de [www.robindestoits.com](http://www.robindestoits.com) sur les antennes de téléphonie mobile entre autres).

**Nul ne peut prouver que le système Linky n'est pas dangereux.** Comme pour l'amiante, le nucléaire, les pesticides etc., les industriels affirment que les compteurs communicants ne posent aucun risque, sans être en mesure de le prouver. *Le principe de précaution s'impose, la population française n'a pas à jouer les cobayes. C'est à Enedis de démontrer l'innocuité du système Linky.*

Le CPL, ce sont des radiofréquences (entre 63 et 95 mégahertz pour le Linky en CPL g3) qui sont injectées dans les circuits, câbles et appareils électriques de toute une maison, ou de tout un immeuble. **Or ces équipements ne sont pas prévus pour cela et ne sont pas blindés.** Le câblage domestique n'étant pas adapté pour y faire circuler des radiofréquences, ce câblage se comporte comme une antenne géante rayonnant les champs électriques et magnétiques (électromagnétiques), on dit alors que le CPL devient **radiatif**.

Les installations électriques n'étant pas blindées, le risque sanitaire devient important, notamment pour les enfants en bas âge. Ce n'est pas pour rien que **depuis le 9 février 2015, la loi n° 2015-136 dite "Abeille" interdit le wi-fi dans les crèches et le limite dans les écoles.**

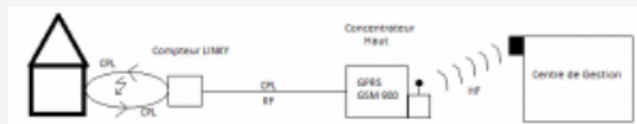
***Le problème ne vient pas du Linky lui-même mais des informations qu'il envoie dans les fils du logement, par la technologie dite du CPL (courant porteur en ligne). Attention, autre ruse d'Enedis, ils***

*expliquent que le CPL est une technologie « éprouvée et utilisée depuis plus de 50 ans », ce qui est parfaitement vrai... mais n'enlève absolument rien à sa nocivité !*

*Une fois le Linky installé, il fait circuler des informations **en permanence** dans tous les fils électriques de votre logement et qui ne sont pas blindés, ce qui génère un rayonnement qui peut être faible (encore que...) mais qui vous soumet à une **exposition continue**, qui plus est en ondes pulsées, vous plaçant précisément dans le domaine de forte incertitude pointé par l'OMS. On peut éteindre nos téléphones portables, nos ordinateurs, ne pas utiliser les micro-ondes, recharger nos objets loin de notre chambre à coucher etc. **Là, à moins de revivre à la bougie, nous n'avons aucun libre arbitre.***

*Notez d'ailleurs que, la plupart du temps, les lits sont contre les murs : il est donc évident que, si le système Linky est mis en place, **des millions de personnes vont se retrouver toutes les nuits soumises à ces fameuses "expositions prolongées"**, avec la perspective de développer cancers et leucémies en quelques années voire quelques mois (nous sommes inégaux face aux rayonnements et contaminations).*

*Contrairement à ce que prétend ENEDIS, le CPL ne s'arrête pas au compteur et **se diffuse dans tout le logement**. Cette donnée cruciale a été reconnue, de façon très honnête, par le propre constructeur de Linky, **William Hosono, directeur Europe de la société Itron**, lors du débat "éco" de Sud-Ouest, le mercredi 2 mars 2016 à la Cité Mondiale de Bordeaux.*



Le schéma ci-dessus explicite l'emploi d'un système CPL (Courant Porteur en Ligne) qui utilise, via le compteur, le courant électrique 50 Hertz comme porteuse pour des radiofréquences (9 à 150 kiloHertz) récupératrices des données d'informations sur la consommation du lieu de vie.

Le CPL est ensuite connecté à un concentrateur haut qui communiquera les données enregistrées par un système GPRS-GSM 900 en émettant des hyperfréquences (HF) de type GSM 900 Mégahertz vers un centre de gestion ERDF.

Source : CRIIREM (Centre de recherche et d'information indépendant sur les Rayonnements électromagnétiques – organisme d'intérêt général agréé) Transmission N° 13

*Le compteur n'arrêtera pas ce signal, que ce soit un LINKY ou pas mais si vous avez gardé votre ancien compteur, le signal sera tout de même atténué en fonction du compteur ( électro-mécanique ou numérique ) et du types de câbles que vous avez chez vous.*

Il faut savoir aussi que même si vous avez réussi à empêcher l'installation de Linky chez vous, vous pouvez être affecté par l'installation de vos voisins (surtout si vous vivez dans un immeuble bien sûr), par la communication entre tous les Linky et les concentrateurs, et par la multiplication inévitable des antennes pour assurer la transmission des données enregistrées par votre compteur.

## B) SECURITE et intégrité de vos appareils domestiques

*Le CPL d'ENEDIS va aussi provoquer des dysfonctionnements sur vos appareils électriques ou les griller tout simplement. **Les appareils sont faits pour fonctionner sous 230/240 V et 50/60 Hz en France.***

Une enquête de « satisfaction » menée par UFC-Que Choisir (qui roule plutôt pour Enedis...) auprès de particuliers équipés de compteurs Linky fait ressortir qu'un quart rencontre des problèmes consécutifs à son installation (compteur qui disjoncte à répétition, appareils domestiques grillés..). « Certaines catégories d'usagers sont particulièrement affectées. C'est le cas des abonnés en 3 kVa, leur installation disjoncte beaucoup plus souvent, c'est aussi le cas des **abonnés en option heures pleines/heures creuses et de ceux qui ont des compteurs triphasés.** »

L'actualité nous informe régulièrement des incidents liés à ces compteurs « intelligents », voici quelques exemples récents :

- Le 27 novembre 2017 deux compteurs Linky ont pris feu à Toulouse ; le 28 novembre, un a pris feu à Louveciennes (Yvelines)
- Les factures d'électricité peuvent s'envoler plutôt que d'être mieux maîtrisées  
<http://refus.linky.gazpar.free.fr/factures-multipliees.htm> ;  
<http://www.lefigaro.fr/conso/2017/03/12/20010-20170312ARTFIG00063-certains-compteurs-intelligents-surestimeraient-la-consommation-en-electricite.php>
- Compteurs qui disjonctent à répétition, moyennant quoi EDF propose à leurs abonnés de souscrire à une puissance supérieure ! <http://refus.linky.gazpar.free.fr/linky-disjoncte.pdf>
- Vos appareils deviennent fous, s'allumant ou s'éteignant seuls  
<http://www.lefigaro.fr/conso/2016/09/24/20010-20160924ARTFIG00012-pourquoi-le-compteur-linky-allume-votre-lampe-de-chevet-ou-eteint-votre-tele.php>

*Le problème du LINKY est qu'il communique aussi avec les autres LINKY du même concentrateur. Si un LINKY tombe en panne, il peut provoquer une coupure de courant sur tous les logements qui sont reliés au même concentrateur.*

Bien sûr Enedis propose à ceux qui disjonctent tout le temps (alors que leur installation fonctionnait parfaitement avant) de souscrire un contrat d'une puissance supérieure.

Quant à ceux dont les équipements ne fonctionnent plus normalement ou ont tout simplement été grillés suite à l'installation Linky, ou, pire ceux dont le compteur Linky a pris feu, Enedis se décharge de toute responsabilité, la preuve de la responsabilité d'Enedis incombant à la victime. **Les assurances multirisques habitation EXCLUENT la prise en charge de sinistres causés par les ondes électromagnétiques (radio fréquences).** Faire réparer ou remplacer ordinateur, téléviseur, congélateur, ou vous reloger si votre maison est inhabitable suite à un Linky qui a pris feu (et cela s'est déjà produit) est à la charge de la victime.

## 2. Atteinte à la vie privée : Le déploiement Linky et le Big Data

Il ne faut pas se voiler la face, l'industrie de distribution électrique est en passe de devenir une industrie de Big Data.





Qu'est-ce le Big Data ? Cette collecte **permanente** d'informations (que ce soit vos connexions Internet, vos cartes de fidélité, vos achats par carte bancaire, vos GPS (téléphone et voiture), SMS envoyés et reçus, domotique, objets connectés et ainsi de suite) alimente des banques de métadonnées à utilisations diverses et en constante évolution.

La venue du Big Data s'apparente à la troisième révolution industrielle, avec des conséquences sur la société et les modes de vie aussi profondes que les découvertes de la vapeur, de l'électricité ou de l'informatique.

Alors qu'on nous « vend » Linky comme élément essentiel d'une réduction de consommation d'énergie, le [Big Data est terriblement énergivore](#). Un seul data center consomme autant d'électricité qu'une ville de 30 000 habitants. En 2016, il y avait 182 data centers en France (chiffre en augmentation constante) qui représentaient 8% de la consommation électrique nationale. Mais passons...

Les compteurs Linky vont collecter pléthore d'information sur vos installations, vos équipements, vos habitudes de vie, votre présence ou absence et ainsi de suite. Ces données seront analysées par des sociétés tierces, revendues, employées, exploitées. **Même si ces données sont censées être anonymisées, elles vous appartiennent.**

[https://www.silicon.fr/linky-aussi-projet-big-data-143183.html?inf\\_by=5a2a82e1681db8d92c8b492d](https://www.silicon.fr/linky-aussi-projet-big-data-143183.html?inf_by=5a2a82e1681db8d92c8b492d)

*« Les données de consommation appartiennent aux clients ; on ne peut rien faire sans son consentement, qui doit être formellement tracé », résume Jean-Lorain Genty, un membre de l'équipe nationale sur le programme Linky. Une politique sur laquelle toute l'Europe est en train de converger. En clair, tant la courbe de charge intrajournalière – qui recense l'évolution de la consommation au cours de la journée – que le relevé journalier restent la propriété des clients. Et, si ce dernier est transmis au gestionnaire du réseau – afin d'être consultable par le client sur un site Web -, les informations plus détaillées, à une maille de 30 minutes, sont enregistrées par défaut en local. « Le compteur Linky, dans sa version de base, met à disposition des clients, sur leur smartphone, leur ordinateur ou leur télévision, les informations relatives à leur consommation électrique de la veille, avec des alertes de consommation en kilowattseure », résumait début février Philippe Monloubou, le président du directoire d'ERDF dans [une audition](#) à l'Assemblée nationale. Les informations des cinq derniers mois d'utilisation resteront stockées sur le compteur.*

<https://refuser-compteur-linky.fr/linky-big-data-sinstalle-chez-moi/>

*Le Big Data (littéralement « grosses données ») n'est pas un fantasme pour auteur de science fiction. Quoique discrète, c'est une révolution qui a déjà bouleversé l'économie mondiale, comme l'explique Solange Ghernaoui, experte internationale en cybersécurité et membre de l'Académie suisse des sciences techniques. « Le nouvel El Dorado numérique est lié à la collecte massive d'informations. Tous les modèles économiques sont basés sur l'exploitation des données. **Nous ne sommes plus dans une économie de service, mais dans l'économie de la donnée. Le but est d'en avoir le plus possible et de les exploiter.** » Plus on en a, plus on est puissant, plus on gagne d'argent en s'assurant un avenir radieux : les fameux « Gafa » (Google, Amazon, Facebook, et Apple) possèdent à eux quatre 80 % des données personnelles mondiales.*

« Toute cette collecte va servir à faire du **profilage**. Elle va permettre de mesurer, classifier, quantifier, faire rentrer des personnes dans des catégories pour mieux les cibler, mais aussi de croiser les informations, déduire, interpréter, prédire et influencer », détaille Solange Ghernaoui

Ces données, **ces profils, se monnaient sur un marché mondial florissant**. Exemple : une entreprise peut connaître votre âge-adresse-sexe pour 0,007 \$, savoir si vous avez un projet de mariage (0,107 \$), un projet d'enfant (0,187 \$), une maladie du cœur (0,447 \$) ou si vous envisagez de faire du sport pour maigrir (0,552 \$) (2). **Avec Linky, Enedis-ErDF pourra dire à ses partenaires commerciaux si vous buvez beaucoup de café, si vous êtes plutôt casanier, si vous êtes un couche-tard, si vous regardez beaucoup la télévision ou si vous ne vous douchez qu'une fois par mois...** Pour avoir une vague idée du jackpot que représentent ces données personnelles, il suffit de savoir qu'au niveau mondial, **le marché du Big Data se calcule en milliers de milliards d'euros**.

« À chaque fois, l'intérêt premier pour l'utilisateur est mis en avant : payer moins cher, consommer mieux... **C'est un jeu de dupe, un peu comme avec les cartes Fidélités**. Quand vous achetez quelque chose, c'est enregistré et exploité à votre insu, mais vous obtenez un bonus. Au début, on peut trouver cela attrayant et avantageux. Le problème est **qu'à plus long terme, cette collecte d'informations permet de surveiller et donc de contrôler les comportements, les déplacements, les activités des consommateurs. Linky va même bien au-delà car les données recueillies sont celles issues de l'intimité des foyers, des activités privées.** »

L'objectif d'ENEDIS est d'installer 35 millions de compteurs (qu'ils appellent CAPTEURS !) Linky et laissant croire à leur innocuité. C'est une fois qu'ils seront en place que seront utilisées toutes les "potentialités" de ces appareils, comme vous pouvez le constater dans cette brochure d'ENEDIS (**bien différente de celles distribuées au public ou aux élus**) :

« Le programme Linky a pour ambition de créer un standard mondial de l'industrie du comptage évolué. Pour y parvenir, ENEDIS a bâti **un système évolutif utilisant des technologies de pointe, capables de gérer de très importants flux de données. Nous ne sommes encore qu'aux prémices de l'exploitation de toutes les potentialités de ce compteur...** »

[http://www.enedis.fr/sites/default/files/DP\\_Signature-Convention\\_ERDF-ADEME.pdf](http://www.enedis.fr/sites/default/files/DP_Signature-Convention_ERDF-ADEME.pdf) , page 6

## Oui, c'est piratable

Qu'Enedis nous rassure sur la sécurité de leurs Linky, le cryptage des données transmises, leur respect sans faille des obligations imposées par la CNIL (Commission nationale Informatique et Liberté) n'est guère convaincant. Même les systèmes informatiques et de télécommunications les plus sécurisés de la planète sont piratés, comme nous le rapporte de plus en plus fréquemment la presse. Le risque zéro n'existe pas.

Faire une petite recherche sur Internet est édifiant. Vous y trouverez des rapports de hackers qui ont [piraté Linky](#), des sites Internet qui vendent des applications open source (tels Termineter sur le site de SecureState) ou qui vendent les boîtiers de téléinformation à brancher directement sur le port USB/TTL du Linky et connecter à un ordinateur pour récupérer toutes les données stockées dans le compteur.

Sans parler, bien évidemment, de questions plus globales de sécurité nationale alors que les questions de cybersécurité sont les plus grands risques que nos pays confrontent.





*A chacun, donc, d'apprécier son niveau de confort ou d'inconfort aux risques à la santé, la sécurité des biens et des personnes, à la perte de contrôle sur sa vie privée et les risques que cela peut engendrer, et les revenus dégagés par ces entreprises sur la collecte gratuite de nos données, même anonymisées, qui nous appartiennent.*

*Patricia/AIHR*